

**CONSEIL MUNICIPAL
SESSION 2024**

Procès-verbal de la séance du 24 Août 2024

Nom Prénom	Présents	Excusés	Absents	Procurations
BERNARD Philippe	X			
MICHEL Didier		X		BERNARD Philippe
TARRIT Pascal		X		PLANAT Gilles
EGIMBROD Alain	X			
PLANAT Gilles	X			
SEYCHAL Jean-Luc	X			
FOURNET FAYARD Chantal	X			
THORENS Pauline	X			

La réunion débute à 8h00

Secrétaire de Séance : Mr PLANAT Gilles

ANNULLATION DELIBERATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU BOURG

Mr le Maire propose de retirer la délibération concernant l'aménagement du Bourg : Avenants lots maçonnerie et voirie, nous n'avons pas toutes les données nécessaires du cabinet d'Architecture.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/07/2024

Mr le Maire propose l'approbation du procès-verbal du conseil municipal 13/07/2024.

Pour = 8 Contre = 0 Abstention = 0

DROIT DE PREFERENCE SUR TROIS PARCELLES [2024-27]

Considérant que l'article L331-21 du Code forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares ;

Considérant que Maître SAURET (Office notarial à Ambert) a adressé à la commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne, par courrier recommandé avec AR reçu le 1^{er} juillet 2024, une notification au titre de l'article L331-24 du Code forestier, dans le cadre de la vente de plusieurs biens situés :

- Chez Missonnier, parcelle cadastrée AL 174 ;
- Chez Missonnier, parcelle cadastrée AL 176 ;
- La Vorgère, parcelle cadastrée AL 404

Considérant que la cession porte sur un prix de 1 600 € payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte ;

Considérant que Monsieur le Maire propose de faire valoir un droit de préférence pour des raisons de sécurité. (Risques de chutes d'arbres, circulation en hiver, accès pour l'installation de la fibre), et rappelle que des parcelles attenantes sont prévues d'être achetées par la commune.

Considérant qu'il est opportun à ce titre d'acquérir ces parcelles, par exercice du droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier sur l'objet de la vente, au prix et conditions de celle-ci.

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE VC1 VC5 VC8 : CHOIX ENTREPRISE-DECISION MODIFICATIVE [2024-28]

Monsieur Le Maire expose que suite au résultat de la consultation de trois entreprises pour la réfection de la voirie communale n°1 aux Igonins, de la voirie communale n°5 à la Brousse, et de la voirie communale n°8 au Bourg, deux entreprises ont répondu.

L'ADIT dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, et après analyse des offres basées sur les critères du règlement de consultation de l'opération nous propose le classement suivant :

- EUROVIA pour un montant de 45 250.00€ HT
- COLAS pour un montant de 56 437.00€ HT

L'entreprise EIFFAGE n'a pas répondu à la consultation.

Du résultat de l'analyse, l'ADIT propose au conseil municipal de retenir l'entreprise EUROVIA.

La commission d'appel d'offre propose aussi au conseil municipal le choix de l'entreprise EUROVIA.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal que les crédits prévus pour les travaux de voirie ne sont pas suffisants et propose d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-231-101 : VOIRIE COMMUNALE	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-125 : SOLAIRE DOME	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

TARIFS DES CAVURNES POUR LES CONCESSIONS DE 15 ET 30 ANS [2024-29]

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour la concession d'une caverne :

- Pour 15 ans : 400€ ;
- Pour 30 ans : 600€

Pour = 8

Contre = 0

Abstention = 0

INFORMATIONS :

- Demande du Parc Livradois-Forez de transmettre les adresses mail des élus pour la révision de la Charte
- Proposition de mise en place d'une zone « compost partagé » à côté de la salle des fêtes près du tri sélectif. La Communauté de Communes ALF gèrera la formation et la mise en place de cet aménagement. Pauline THORENS et Alain EGIMBROD seront les référents pour la commune.
- Le prochain conseil municipal est fixé à la date du 18 Octobre 2024 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30

Le Maire

Ph. Bernard



le secrétaire de séance

G. Planat



